

Province de Québec
 Centre de services scolaire des Affluents
 Conseil d'administration

Le 20 janvier 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Affluents, tenue via la plateforme TEAMS, le mercredi 19 janvier 2022 à 18 h 30.

SONT PRÉSENTS :

Le président Benoît Lussier, le vice-président Raphaël Bordeleau et les membres Laura Chabot, Patrick Fortin, Rachel Gaudet, Isabelle Gauthier, Jonathan Gauthier, Sophie Gélinas, Félix Henri, Alain Raïche, Alain Rivet, Chantal Rousseau, Diana Serret et Émilie Thériault.

La directrice générale Isabelle Gélinas participe également à la séance ainsi que le représentant du personnel d'encadrement, Jean-François Trottier. M^e Marie-Josée Lorion, secrétaire générale est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

EST AUSSI PRÉSENT :

Le coordonnateur aux communications Éric Ladouceur.

EST ABSENTE :

L'administratrice Chantal Denis.

1.0 Ouverture de la séance

Le président, Benoit Lussier, déclare le début de la séance.

Il est 18 h 31.

Conformément aux consignes sanitaires en vigueur, la présente séance du conseil d'administration est tenue via la plateforme TEAMS.

2.0 Prise des présences et constatation du quorum

La secrétaire générale procède à la prise des présences et constate le quorum.

3.0 Constatation de la légalité de la séance

Résolution N° CA21-016

ATTENDU le Règlement établissant les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de participation aux séances à l'aide de moyens de communication, tel qu'adopté le 15 décembre 2020 en vertu de la 32^e résolution du conseil d'administration, précisant qu'une séance qui ne figure pas au calendrier des séances ordinaires adopté annuellement est une séance extraordinaire;

ATTENDU le calendrier des séances du conseil d'administration de l'année scolaire 2021-2022 tel qu'adopté le 21 juin 2021 en vertu de la 80^e résolution;

ATTENDU l'article 163 de la Loi sur l'Instruction publique RLRQ chapitre I-13.3 et les dispositions du Règlement établissant les règles de fonctionnement précité se rapportant à la convocation d'une séance extraordinaire du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire transmis par courriel aux membres du conseil

d'administration et versé sur SharePoint à leur intention ainsi que l'avis public transmis aux établissements pour affichage dans les délais prescrits et l'avis transmis aux associations représentant le personnel du Centre de services scolaire des Affluents, comme en atteste la secrétaire générale au certificat de signification produit au soutien des présentes sous la cote **CA21-016AN**;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Chantal Rousseau :

DE CONSTATER la légalité de la présente séance du conseil d'administration.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.0 Présidence

**4.1 Direction générale
– Vacance –
Processus de
sélection –
Adoption**

Résolution N° CA21-017

ATTENDU que le conseil d'administration nomme un directeur général, selon l'article 198 de la Loi sur l'instruction publique RLRQ chapitre I-13.3;

CONSIDÉRANT la vacance au poste de directeur général du Centre de services scolaire des Affluents;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur Jonathan Gauthier :

DE PROCÉDER à un appel de candidatures à l'interne et à l'externe en vue de pourvoir ce poste;

DE RETENIR les services de la firme de consultants en ressources humaines Humance pour accompagner le conseil d'administration dans la démarche de sélection;

DE MANDATER le président du conseil d'administration Benoit Lussier pour convenir d'un contrat de services à cet effet et de signer ledit contrat pour et au nom du Centre de services scolaire des Affluents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Huis clos

Résolution N° CA21-018

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Émilie Thériault :

DE SIÉGER À HUIS CLOS pour traiter le point 4.2 « Direction générale – Vacance – Profil de compétence et d'expérience et critères de sélection »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Incidence : il est 18 h 33.

Le coordonnateur Éric Ladouceur quitte la séance.

Incidence : il est 18 h 33.

**Retour en
assemblée**

Résolution N° CA21-019

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Chantal Rousseau:

DE REVENIR EN ASSEMBLÉE PUBLIQUE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**4.2 Direction générale
– Vacance – Profil
de compétence et
d’expérience et
critères de
sélection –
Adoption**

Incidence : il est 18 h 51.

Le président Benoit Lussier et les administratrices Diana Serret et Chantal Rousseau, membres du comité des ressources humaines, se sont réunis le 18 janvier et proposent le profil de compétence pour le poste de directeur général. Il s’agit de l’un des mandats de ce comité comme le prévoit la Loi. Tous les membres du conseil d’administration déclarent ne pas être en conflit d’intérêts à l’égard de la décision portant sur ce sujet.

Résolution N° CA21-020

ATTENDU que le conseil d’administration nomme un directeur général selon l’article 198 de la Loi sur l’instruction publique RLRQ chapitre I-13.3;

ATTENDU les conditions de travail des hors cadres des centres de services scolaires en vigueur;

ATTENDU que le comité des ressources humaines assiste les membres du conseil d’administration dans l’élaboration d’un profil de compétence et d’expérience du directeur général, comme le prévoit l’article 193.1 de la Loi précitée;

CONSIDÉRANT les travaux et recommandations du comité des ressources humaines, auquel ont participé l’administrateur et président du conseil d’administration Benoît Lussier ainsi que les administratrices Chantal Rousseau et Diana Serret;

IL EST PROPOSÉ par le vice-président Raphaël Bordeleau :

D’ADOPTER le profil de compétence du directeur général, joint en annexe des présentes sous pli confidentiel, portant le numéro **CA21-021AN**.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

**4.3 Direction générale
– Vacance –
Comité de
sélection –
Institution et
nomination
membres**

Résolution N° CA21-021

ATTENDU que le conseil d’administration nomme un directeur général conformément à l’article 198 de la Loi sur l’instruction publique RLRQ chapitre -13.3;

ATTENDU la vacance au poste de directeur général;

CONSIDÉRANT que le conseil d’administration s’adjoint une firme de consultants dans la démarche de sélection comme en atteste la 17^e résolution adoptée à cet effet à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par l’administratrice Laura Chabot :

D’INSTITUER un comité de sélection formé de trois membres du conseil d’administration pour procéder à l’étude des candidatures au poste de directeur général à la lumière du profil de compétence et d’expérience adopté à la présente séance en vertu de la 18^e résolution;

DE NOMMER membres de ce comité, le président du conseil d’administration et membre du comité des ressources humaines, monsieur Benoit Lussier, ainsi que la présidente du comité des ressources humaines, madame Chantal Rousseau et le président du comité de gouvernance et d’éthique monsieur Alain Raïche, accompagnés de la firme de consultants Humance pour procéder à l’étude des candidatures, aux entrevues de sélection ainsi que pour soumettre leurs recommandations au conseil d’administration sur le choix de la personne à être nommée à ce poste.

5.0 Levée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution N° CA21-022

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Rachel Gaudet :

DE LEVER la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est 18 h 58.

Marie-Josée Lorion
Secrétaire générale

Benoit Lussier
Président